

Compte-Rendu du 12^e COMITÉ de SUIVI

SITE NATURA 2000 n°FR2601016 : « BOCAGE, FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNISOIS »

Le 7 janvier 2025 à Chissey-lès-Mâcon

Présents	
François BONNETAIN	Président du Comité de Suivi N2000 – CC Clunisois
Élodie TONNOT / Alexandre MALLET	Chargés de mission Natura 2000 Grosne et Clunisois
Isabelle GASTELLIER	DDT 71
Claire MALLARD	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
Christelle BOBILLIER	Région Bourgogne-Franche-Comté
Clément LEGOULT	SHNA-OFAB
Gilles LEMAITAIRE	Mairie de Bourgvilain
Marie-Dominique DELORME	Mairie de Bourgvilain
Pierre-Marie DURIEZ	Mairie de Saint-Point
Maud GAND	Mairie de Saint-Point
Philippe CHARLES DE LABROUSSE	Mairie de Champagny-sous-Uxelles
Marie FAUVET	Mairie de Cluny
Jean-Jacques MAZOYER	Mairie de Bergesserin
Pierre NUGUES	Mairie de Château
Marcel RENON	Mairie de Dompierre-les-Ormes
Patrice SAUVAGEOT	Mairie de Navour-sur-Grosne
Jean-Claude MICHEL	Mairie de Suin
Nicole GILLERON	Mairie de Blanot
Guy PONCET	Mairie de Cortambert
Sylvain CHOPIN	Mairie de Chissey-lès-Mâcon / CSEA

Carine LALANNE	Conseil Départemental 71
Aurélie BARBOTTE	EPAGE Grosne
Florian DELECOURT	EPAGE Grosne
Stéphane CARRUSCA	ONF
Bruno BORDE	CNPF 71
Patrick LADEN	FNE 71
Bettina GUIOD	CEN Bourgogne
Fabienne SALVI	Chambre d'agriculture
Jean GRIZARD	APVN / CDPN 71
Claire PERNET	CC du Clunisois
Carole SQUEVIN	CC du Clunisois
Lucas PIN	Stagiaire ONF
Florent LAUVERNIER	Conseil Départemental / ENS 71
Excusés	
Yves SEGUY	Préfet de Saône-et-Loire
Thierry IGONNET	Mairie de Matour
Chantal WALLUT	Mairie de Trivy
Michelle JUGNET	Mairie de Sologny
Patricia MARTIN	Mairie de Verzé
Éric FAURE	Mairie de Berzé-la-Ville
Gérald GORDAT	CC du Grand Charolais
Éric MICHOUX	4 ^e circonscription de Saône-et-Loire
Josiane CORNELOUP	2 ^e circonscription de Saône-et-Loire
Jean-Luc FONTERAY	Canton de Cluny
Patrick HENRIOT	Comité Départemental de la Randonnée
David BEAUDOINT	SHNA

François Bonnetain, président du Comité de Suivi Natura 2000 ouvre cette 12^e réunion du Comité de Suivi Natura 2000 du site « Bassin de la Grosne et du Clunisois ».

Sylvain Chopin, maire de Chissey-lès-Mâcon, souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente brièvement sa commune.

François Bonnetain annonce le départ de Grégoire Duranel, animateur Natura 2000 jusqu'au 31 décembre 2024, et le remercie vivement pour ses 10 ans d'animation et de services rendus aux communes, aux acteurs locaux et aux agriculteurs du site de la Grosne et du Clunisois.

Les deux animateurs du site Natura 2000, Élodie Tonnot et Alexandre Mallet présentent les différents points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- Évolution de l'équipe Natura 2000
- Bilan de l'animation 2024
- Perspectives d'animation pour l'année 2025
- Devenir de la Charte Natura 2000
- Ajout d'actions au DOCOB
- Élection structure animatrice, présidence et vice-présidence
- Questions diverses

Évolution de l'équipe Natura 2000

Grégoire Duranel a quitté l'équipe Natura 2000 en décembre 2024 pour se consacrer à des projets personnels.

Alexandre Mallet a rejoint l'équipe Natura 2000 à temps plein en septembre 2024 suite à l'ouverture d'un troisième poste (2,5 ETP au total) pour répondre à la charge de travail relative à la surface importante du site (+ de 45000 ha).

Grégoire Duranel sera remplacé courant 2025. L'offre d'emploi sera mise en ligne début 2025 et devrait porter sur un poste d'animateur spécialisé botanique/phytosociologie afin de répondre aux besoins ressentis dans le cadre de l'animation actuelle.

Enfin, pour une meilleure organisation en interne et plus de clarté en externe (un seul interlocuteur Natura 2000 par commune), il a été décidé en fin d'année 2024 que le site soit coupé en deux : Alexandre Mallet se charge à présente du sud (communes en vert sur la carte), Élodie Tonnot se charge du nord (communes en orange).



Bilan de l'animation 2024

I Contractualisation agricole

En 2023, 78 dossiers ont été engagés en mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC). En 2024, seulement 4 dossiers ont été engagés, dont 30 ha de préservation des prairies humides pâturées et 20 ha de retards de fauche. La majorité des agriculteurs intéressés par les MAEC se sont engagés en 2023, le territoire a été ouvert à la contractualisation uniquement pour les nouveaux demandeurs en 2024, les 4 dossiers concernent donc des nouveaux demandeurs ou des nouvelles installations sur le territoire.

Les animateurs sont aussi intervenus lors des formations agricoles animées par la Chambre d'agriculture qui propose aussi des MAEC aux agriculteurs du territoire (MAEC dites « système », contractualisées à l'échelle de l'exploitation).

En effet, pour toute MAEC souscrite, une formation est obligatoire. Les animateurs sont donc intervenus à celles de Matour, de Cluny et de Jalogny fin 2024. Natura 2000 organisera ses propres formations pour les agriculteurs n'ayant souscrit qu'aux MAEC Natura 2000. Cette formation aura lieu début 2025.

II Contractualisation forestière et ni-agricole, ni-forestière

En 2024, un contrat a été lancé pour une mare forestière à Cluny : les travaux de débroussaillage ont été faits, restent à faire les travaux de curage qui ont été mis en attente du fait des conditions météorologiques inadéquates. Ce contrat non abouti va être repris et finalisé en 2025.

Aucun contrat ni-ni n'a été signé en 2024. Les animateurs ont rencontré deux propriétaires souhaitant en savoir plus sur les contrats mares sur les communes de Navour sur Grosne et Sivignon.

III Évaluations des incidences

Les animateurs ont traité de nombreux dossiers, dont 35 manifestations sportives, 3 manifestations culturelles (2 à Brancion et 1 à Cluny) et 27 dossiers agricoles, dont de nombreuses demandes de bâtiments photovoltaïques et quelques retournements de prairies, ainsi que 2 dossiers de drainage et 2 dossiers de captage de mouillères/remblais en zone humide.

Les animateurs notent une explosion des demandes de bâtiments agricoles pour production d'énergie solaire.

IV Politiques publiques

Les animateurs ont rendu plusieurs avis Natura 2000 :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Mâconnais sud Bourgogne : des manquements liés à la biodiversité ont été soulevés, notamment sur l'impact de l'éclairage public, le manque d'une stratégie de trame noire en plus de la trame verte et bleue, et le manque de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

- PLU de Cluny : avis rendu, comme lors de tous les renouvellements/toutes les créations de PLU des communes du site.
- Projet d'extension de la carrière de Sainte Cécile : des manquements liés à la prise en compte des certaines espèces et des habitats d'intérêts communautaires alentours ont été soulevés ainsi qu'un manque de compensation du défrichement
- Participation à la concertation autour de la mise en place de l'arrêté de protection de biotope des grottes de Blanot.

La question de l'extension de la carrière de Sainte-Cécile a fait réagir les personnes présentes dans la salle, notamment les élus de Château, Bourgvilain et Saint-Point, communes limitrophes ou proches de Sainte-Cécile.

Pierre Nugues, maire de Château, explique ne pas être contre la carrière de Sainte-Cécile, mais être contre son extension. En effet, les habitants de Château subissent une pollution visuelle directe du fait de l'exploitation minière.

Les divers élus de Bourgvilain et de Saint-Point, ainsi que Patrick Laden de FNE Saône-et-Loire, soulèvent les problématiques liées à ces divers projets d'envergure que sont les carrières ou les projets d'énergie renouvelable. Selon eux, les avis Natura 2000 ne sont pas pris en compte, et les animateurs Natura 2000 ne pèsent pas assez dans les débats liés à ces projets.

François Bonnetain explique que le rôle de Natura 2000 n'est pas de s'opposer à ces projets, mais d'essayer de concilier protection de la biodiversité et activités économiques et sociales. Il prend pour exemple la communauté de communes du Clunisois pour illustrer le rôle que peut jouer un EPCI dans ces échanges, avec des postes de chargés de mission axés sur des thématiques particulières comme les énergies renouvelables ou le paysage. Les animateurs Natura 2000 rappellent que leur seul axe de travail dans l'étude de ces importants dossiers doit être la biodiversité et sa bonne conservation sur le territoire. Ils doivent veiller à la bonne prise en compte de l'ensemble des enjeux autour des espèces et des habitats. Claire Mallard note l'importance des échanges et des débats et rappelle aussi le rôle de Natura 2000 sur de tels sujets.

V Conseil et accompagnement

Secteur Saint-Cyr Mère Boitier

- Présentation des contrats et enjeux forestiers aux communes de la CC en octobre 2024 : réunion de présentation d'Alexandre Mallet, nouvel animateur, étant donné sa prise en charge de la CC de Saint-Cyr Mère Boitier, et point sur les contrats et enjeux forestiers du secteur. En effet, les forêts de la moitié sud du site sont en très grande majorité privées, avec un parcellaire très morcelé, beaucoup de forêts dites « anciennes », mais aussi beaucoup de forêts de résineux, ce qui les différencie des forêts du nord du site, plus feuillues et avec une dominance du public.
- Réunion projet éolien Matour - Tramayes - Saint-Pierre-le-Vieux - Pierreclos : présentation des élus de Matour et Tramayes avec l'entreprise porteuse du projet aux animateurs et au Président de Cosui fin 2024.
- Conseils techniques apportés à la commune de Bourgvilain et au prestataire retenu pour le développement de la voie douce dans la commune.

- Accompagnement technique au porteur du projet engagé dans le réaménagement du lac de Saint-Point et de ses alentours.
- Accompagnement technique de l'Institut de Tramayes dans le cadre d'une idée de développement de maraîchage bio sur d'anciennes parcelles agricoles (prairies humides).

Secteur Clunisois

- Communauté de Communes du Clunisois :
 - Sanatorium de Bergesserin : Élaboration d'un plan de gestion en faveur de la biodiversité en vue de l'intégration aux futurs travaux de rénovation dans le cadre d'un stage de six mois.
 - Préconisations et accompagnement des diverses entreprises de la forêt communautaire du Clunisois.
 - Projet interservice sur la végétalisation des espaces publics de la communauté de communes.
- Cluny : accompagnement pour l'aménagement des berges de Grosne à Cluny, de la modificatif de l'aménagement forestier de la forêt communale de Cluny, du PLU et de la réflexion sur les baux ruraux environnementaux.
- ENSAM : accompagnement pour la protection des chiroptères qui gîtent dans les combles de l'école lors de la deuxième phase des travaux d'aménagement des combles. En effet, l'accompagnement des animateurs et de la SHNA a dû être accru suite à la chute drastique du nombre d'individus présents suite à la première phase d'aménagement.
- Donzy-le-Pertuis : accompagnement sur un projet de mise en défens d'un cours d'eau à écrevisses à pattes blanches. Cet accompagnement est primordial au vu de la chute du nombre d'écrevisses à pattes blanches dans la totalité du site depuis quelques années.
- Sivignon : accompagnement et aménagement d'un plancher dans les combles de la salle des fêtes pour protéger les chiroptères présents et éviter que leurs déjections ne posent problème.
- Blanot : accompagnement de la commune pour un projet de sentiers thématiques sur le patrimoine et dépôt d'une demande de subvention LEADER dans ce cadre-là.

VI Sensibilisation et communication

Mars – Lancement de l'inventaire de la biodiversité de Tramayes

Été – Exposition Sonneur à ventre jaune à la Maison des Patrimoines de Matour

Juillet – Animation nuit de la chauve-souris à Blanot et atelier gîte

Septembre – Actualisation du site internet sur la nouvelle plateforme nationale où vous pourrez y trouver toutes nos actualités, nos documents à télécharger et la présentation détaillée du site : <https://grosne-clunisois.n2000.fr/>

Octobre – Animation mammifères semi-aquatiques à la Fête de la Science au Lab 71 à Dompierre-les-Ormes

Novembre – Animation scolaire sur les mammifères semi-aquatiques à Buffières et Sivignon (reprise des outils et du matériel exposé au Lab 71)

Décembre – Sortie avec les étudiants en BTS GPN du lycée agricole de Davayé dans la forêt communautaire du clunisois

VII Suivi faune

Les animateurs Natura 2000 font partie du réseau Loup-Lynx et de l'initiative de l'OFB lancée il y a deux ans pour suivre le retour du Lynx dans nos contrées grâce à la pose de pièges photographiques. Y participent Natura 2000 Grosne Clunisois, l'ONF, la SHNA, la LPO et la fédération de chasse.

Ces pièges photo posés dans divers endroits d'intérêt du site permettent en outre de suivre la faune sauvage dans son ensemble, comme en attestent les diverses captures photographiques de Martres, de Chats forestiers et autres cervidés.

Le Lynx boréal a été photographié à deux reprises par l'un des pièges photographiques, fin 2023 et courant 2024, attestant de son implantation sur le territoire. Cet individu était connu des services de l'OFB et son territoire s'étend du Tournugeois au Beaujolais.

En collaboration avec la SHNA, les animateurs font aussi le suivi de la Loutre d'Europe qui revient par le sud du site. Cette espèce protégée a quasiment disparu de France au début du 20^e siècle mais la mise en place de sa protection légale, suivie de l'élaboration d'un plan national d'action en sa faveur a permis son grand retour en Bourgogne depuis quelques années. Cela montre bien que lorsque les moyens sont mis dans une cause en faveur de la biodiversité, les résultats suivent. La Loutre d'Europe a réintégré la Bourgogne via la Loire, puis l'Arconce et a traversé la ligne de partage des eaux du côté de Saint Bonnet des Bruyères pour arriver en amont de la Grosne et coloniser petit à petit tout le sud du site.

À l'opposé, tout au nord, revient le Castor d'Europe, lui aussi quasiment disparu au début du 20^e siècle. Son retour se fait par la vallée de la Saône où plusieurs familles sont installées puis par la Grosne. Son installation sur la Grosne est complexe du fait de la présence de nombreux ouvrages (moulins, seuils).

Perspectives d'animation pour 2025

I Contractualisation agricole

- Dépôt d'un projet agroenvironnemental et climatique pour de nouveaux demandeurs ou dans le cadre de nouvelles installations agricoles.
- Possibilité de contractualiser la mesure système de la Chambre d'agriculture pour les agriculteurs sortant de la zone d'action prioritaire (agriculteurs ayant perdu l'ICHN)
- Organisation d'une formation MAEC pour les engagés 2023 et 2024 dans des mesures localisées BF_CLUN en février ou mars
 - 20 agriculteurs sont concernés par cette formation
- Organisation du concours des pratiques agroécologiques sur le territoire du site Natura 2000 Grosne Clunisois : <https://www.ofb.gouv.fr/le-concours-general-agricole-des-pratiques-agroecologiques>

II Contractualisation forestière

- Îlot de sénescence à Saint-Point : la prospection des forêts de la commune a porté ses fruits et de belles parcelles de feuillus avec très vieilles et grosses tiges ont été recensées. Le travail en collaboration avec la commune a été lancé fin 2024 pour des contrats d'îlot de sénescence à signer en 2025.
- La CC du Clunisois a fait l'acquisition de l'ancienne Forêt de l'Hôpital de Cluny où de nombreuses parcelles étaient plantées en Douglas. Souhaitant renaturer ces parcelles, la CC compte couper les Douglas pour que des essences autochtones de feuillus y repoussent. L'une de ces parcelles est en pente raide et donne sur un ruisseau en contrebas, dans une des dernières zones à écrevisses à pattes blanches du site. Il a donc été décidé de procéder à un débardage alternatif au lieu d'un débardage classique pour éviter les trop gros impacts sur le milieu. Le contrat Natura 2000 prendra donc en charge le surcoût par rapport à un débardage classique.
- Îlot de sénescence en forêt communale de Château : projet lancé depuis quelques années qui devrait voir le jour en 2025.
- Îlot de sénescence en forêt communale de Cluny : la commune souhaite voir comment évolue une parcelle composée de plusieurs essences autochtones comme les hêtres sur les 30 prochaines années.
- Installation d'un franchissement permanent d'un cours d'eau à écrevisses en forêt de Cluny, en partenariat avec l'ONF, afin de préserver les populations restantes.

II Contractualisation ni-ni

- Restauration d'une mare prairiale à Berzé-le-Châtel.
- Réouverture de pelouses sèches à Chissey-lès-Mâcon : projet qui devrait pouvoir voir le jour en 2025 avec un troupeau de bovins qui pourra être mis en pâture sur la zone pour préserver ces milieux secs à forte diversité floristique.

III Accompagnement des collectivités

- Appel à candidatures aux communes souhaitant faire de la plantation de haies et/ou arbres en alignement ou isolés pour une aide financière et de gestion apportée par Natura 2000.
- Suivi de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Sanatorium de Bergesserin afin de protéger les populations de chauves-souris présentes.
- Travail avec le Sydesl sur l'éclairage public des communes du site afin d'accompagner les communes vers une baisse de l'intensité lumineuse des nouvelles lampes à LED (teinte blanche) qui sont de plus en plus posées en remplacement des lampes à sodium (teinte orangée) pour gain financier, gain énergétique et moindre impact sur la santé humaine et la biodiversité. Marie Fauvet, maire de Cluny remarque également qu'un travail sur l'extinction de l'éclairage public à certaines heures peut être fait.
- Appel aux communes ayant connaissance de populations de chauves-souris dans leurs bâtiments (notamment combles et caves) afin de prospecter ces sites et de recenser les espèces présentes.

IV Sensibilisation et communication

- Journée des Zones Humides le 19 février au Lab 71
- Sortie découverte avec le conseil municipal des jeunes des Cluny
- Fête de la Nature en mai
- Sortie botanique et entomologique en collaboration avec la SHNA le 7 mai à Chissey-lès-Mâcon
- Animation à la Maison des Patrimoines de Matour durant l'été
- Atelier pédagogique aux grottes de Blanot durant l'été
- Nuit de la Chauve-Souris pour les communes intéressées à la fin de l'été

V Études et suivis scientifiques

Clément Legoult de la SHNA présente le protocole d'étude des populations de Sonneur à ventre jaune. Ce protocole sera mis en place pour la deuxième fois dans l'histoire du site, il est donc encore difficile d'avoir du recul sur les données et l'évolution des populations.

Il est demandé à ce que les agriculteurs propriétaires des prés dans lesquels les suivis vont être faits soient prévenus. Isabelle Gastellier de la DDT 71 explique qu'il est difficile d'entrer en contact avec tous les agriculteurs, mais que le maximum est généralement fait par les animateurs pour que tout se passe pour le mieux.

Les autres études et suivis prévus pour 2025 sont les suivants :

- Étude hydrogéologique avec le BRGM afin de mieux connaître les réserves d'eau des sous-sols et mieux pouvoir accompagner les communes et les agriculteurs lors des projets de forage, par exemple.

- Finalisation de la cartographie forestière : la cartographie forestière est pratiquement terminée, il ne manque que certaines zones du site qui seront donc cartographiées en 2025.
- Étude sur la caractérisation des milieux ouverts : étude qui vient compléter la cartographie des milieux forestiers et qui devrait prendre plusieurs années au vu de la grandeur du site.
- Suivi des populations de chiroptères, de Loutre d'Europe et de Lynx boréal
- Stage de caractérisation des mares du site : stage de 3 à 6 mois, mis en ligne début janvier (réseau Tee, CC du Clunisois et CC de Saint-Cyr Mère Boitier) pour début en mars.

VI Révision du DOCOB

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, disponible en téléchargement sur le site web de Natura 2000 Grosne et Clunisois ainsi qu'en version papier dans les mairies, est un document qui commence à être obsolète. Une mise à jour est nécessaire, notamment pour l'intégration de nouvelles espèces sur le territoire ou simplement de nouvelles connaissances plus récemment acquises. Cette mise à jour permettra de mettre le document en conformité avec les nouveaux plans de gestion normalisés (format CT88) pour un meilleur suivi dans le temps. Les animateurs vont donc se lancer dans ce long travail de mise à jour du DOCOB à compter de 2025.

Devenir de la Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est suspendue depuis quelques années du fait des problématiques qu'elle engendre : manque à gagner en matière de taxe foncière pour les communes sur lesquelles une charte a été signée (toute proportion gardée, en fonction de la taille de la parcelle engagée) et manque de contraintes à la signature, ce qui peut poser problème lorsqu'une collectivité, une association ou un particulier signe la charte pour engager des habitats ou des actions peu favorables à la biodiversité.

D'autres gros sites, similaire en taille au site de la Grosne et du Clunisois, comme celui du Morvan, ont décidé de ne pas proposer de charte Natura 2000.

Les animateurs, pour plus de clarté et de cohérence, demandent donc à l'assemblée de bien vouloir acter la suspension officielle de la charte, en expliquant que si cette suspension n'était pas actée, il faudrait alors réviser la charte pour l'adapter à l'évolution des mentalités, des habitats et des connaissances en matière de protection de la biodiversité, au même titre que le DOCOB.

M. Borde du CNPF indique qu'une suspension de la charte lui pose problème, étant donné qu'il est proposé aux propriétaires forestiers privés de souscrire à un code des bonnes pratiques sylvicoles, et que, pour ce faire, ils doivent avoir souscrit à un contrat Natura 2000 ou avoir signé la charte Natura 2000, lorsque leur parcelle est en zone Natura 2000. Or, si la charte est suspendue, cela pose un problème de cohérence par rapport à ce que propose le CNPF.

Stéphane Carrusca de l'ONF explique qu'ils ont fait le choix de ne pas signer de charte Natura 2000 pour les forêts domaniales et que, de ce fait, l'ONF ne voit pas d'inconvénient à une suspension de la charte.

Les parties prenantes n'arrivant pas à se mettre d'accord, il est décidé que les animateurs Natura 2000 modifieraient donc les engagements de la charte et feraient des groupes de travail pour collaboration avec les acteurs concernés. Ce travail de mise à jour se fera en même temps que la mise à jour du DOCOB.

Passage au tout numérique pour les invitations aux prochains COSUI

Les animateurs proposent de passer au tout numérique pour les invitations aux prochains comités de suivi, et ce afin de réduire les frais d'envoi, l'utilisation du papier et du plastique, et pour une plus grande facilité de gestion pour les animateurs. Ils indiquent qu'un envoi par courrier pourrait être possible sur demande.

Ajout d'actions au DOCOB

Les animateurs ont revu la liste nationale des actions possibles à intégrer dans les DOCOB, qui permettent la signature de contrats Natura 2000. Avec le recul des années, deux actions forestières et deux actions ni-ni semblent manquer au DOCOB pour mettre en place des contrats indispensables aux enjeux du site.

Contrats forestiers :

- Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Contrats Ni-Ni :

- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

À titre d'exemple, ces actions peuvent se traduire par la pose de grilles à l'entrée d'une grotte où des colonies de chauves-souris ont été recensées, afin d'éviter le dérangement, ou par la mise en place de signalétiques visant à informer les habitants d'une commune à la suite de la création d'une mare, avec des informations relatives à la biodiversité présente, à la structure ayant financé la création de cette mare, aux pratiques à mettre en œuvre afin de préserver cet habitat, etc.

Suite à la mise au vote, aucune opposition à l'intégration de ces quatre actions au DOCOB n'est à dénombrer.

Élection de la structure animatrice, de la présidence et de la vice-présidence

Les mandats de structure animatrice et de la présidence arrivant à leur terme (trois ans), Claire Mallard, élue régionale, procède aux élections.

Les animateurs, en collaboration avec la Région, expliquent qu'il serait intéressant d'avoir deux vices-président(e)s pour représenter les zones les plus excentrées, au vu de l'étendue du site.

En l'absence d'autre structure se portant volontaire, la Communauté de communes du Clunisois est réélue en tant que structure animatrice. François Bonnetain est réélu en tant que Président. Personne ne se propose pour la vice-présidence, mais certains élus demandent la possibilité de pouvoir en parler autour d'eux pour proposer ultérieurement de potentiels vices-présidents. En l'absence d'opposition, cette demande est acceptée.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses, le comité de suivi est donc clôturé à 16h30.

Le Président de Comité de Suivi

M. François Bonnetain

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Bonnetain', with a large, sweeping underline stroke.